



Déclaration liminaire CGT au CSA de réseau des DDI

du 4 février 2025

Madame la présidente,

Nous voilà convoqué.es pour le premier CSA de réseau des DDI de cette année 2025. Depuis la dernière réunion de l'instance, le gouvernement a été censuré par l'Assemblée Nationale. Mais le président de la République persiste dans le déni de la défaite de son camp, et dans son refus d'admettre que les politiques qu'il promeut ont été massivement rejetées par les électrices et les électeurs. En nommant François Bayrou, l'un de ses plus proches soutiens, connu pour son obsession pour l'équilibre budgétaire et en maintenant aux mêmes postes certains ministres (en commençant par le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau), ou en faisant revenir dans la partie Gérald Darmanin, Elisabeth Borne ou Manuel Valls, **le président Macron montre son intention de poursuivre les mêmes politiques, au bénéfice des privilégié.es et au détriment des agentes et agents, des salarié-e-s et de la population.**

Concernant les annonces du nouveau gouvernement Macron, si nous contestons évidemment le passage à 90 % du traitement pour la rémunération des arrêts malades, **nous nous félicitons du renoncement au passage à trois jours de carence. C'est la preuve que la mobilisation paye** : la grève réussie du 5 décembre 2024, le refus massif des collègues de cette mesure inique, l'engagement fort des organisations syndicales a ainsi été entendu comme devrait l'être le choix des urnes.

Ce gouvernement fait mine d'engager une discussion sur la réforme des retraites de 2023, dont on sait qu'elle a fait l'objet d'un rejet très largement majoritaire dans la population et conduit à des mobilisations historiques, avec des manifestations massives. **Pour la CGT, c'est toujours non : nous nous battrons contre la retraite à 64 ans, pour abroger cette réforme injuste et inutile**, pour rétablir immédiatement dans un premier temps le départ à 62 ans et revenir aux 60 ans ou moins pour les régimes dits spéciaux. Les moyens financiers existent, il faut mettre le patronat et l'actionnariat à contribution. La CGT veut mettre fin à ce scandale démocratique. Abroger la réforme des retraites ne coûterait que 3,4 milliards d'euros en 2025, et 16 milliards d'ici 2030. Ces sommes doivent être mises en regard avec les 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficient chaque année les entreprises.

Pour celles et ceux qui doutaient encore de l'orientation xénophobe du gouvernement et du pont désormais bien établi avec le programme de l'extrême-droite, la circulaire du Ministère de l'Intérieur, B. Retailleau, du 23 janvier 2025, relative à l'immigration est aussi claire que scandaleuse : oubliée la circulaire Valls, une réduction drastique des régularisations est annoncée.

La CGT soutient la régularisation de tous et toutes les sans-papiers, seule politique juste et réaliste.

Sur l'actualité générale, nous souhaitons avoir aussi un mot sur l'emploi. 300 000 postes sont actuellement menacés, notamment dans l'industrie ou le commerce, 250 plans dits de sauvegarde de l'emploi sont en cours, l'augmentation du chômage au quatrième trimestre 2024 est la plus forte des 10 dernières années. **Tout cela acte l'échec d'une politique, celle qui consiste à tout céder au patronat et à la finance**, et à faire porter tous les efforts sur les salarié-e-s du public comme du privé, sur les demandeurs et demandeuses d'emploi et pour partie sur les retraité-e-s. Soyez assurés que **la CGT, fidèle à son histoire, défendra toujours l'emploi**.

Nous défendons et défendrons également l'emploi public et serons particulièrement vigilantes et vigilants sur les plafonds d'emploi qui seront adoptés dans le budget 2025. **À ce titre, nous dénonçons les propositions portées par le Gouvernement, avec 2 200 emplois en moins dans le budget 2025 pour l'État par rapport à 2024**, et notamment la perte de 101 emplois au ministère de l'agriculture, de 505 emplois pour le ministère du Budget, de 2 030 emplois pour l'éducation nationale, de 973 emplois pour le ministère du travail et de l'emploi.

Concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion, nous souhaiterions, conformément à notre habitude, faire entendre « la vraie vie », celle des agentes et des agents, celle des usagères et usagers, dans les directions départementales, assez loin parfois de ce qui transparaît des documents préparatoires, assez loin de ce que vivent certain.es responsables politiques ou haut.es fonctionnaires...

Concernant l'égalité et la diversité, **la réalité vécue c'est la persistance de discriminations** – à l'embauche, à la rémunération notamment indemnitaire, aux promotions et aux avancements, aux affectations,...liées notamment au genre, au handicap, à l'âge, à l'appartenance réelle ou supposée à une ethnique, une nation ou une prétendue race, à l'appartenance syndicale, à la religion réelle ou supposée, à l'état de santé... **La réalité c'est le maintien d'écart de salaire scandaleux entre femmes et hommes** y compris chez les employeurs publics, y compris au sein de l'État, y compris au sein des DDI... **C'est le maintien de violences sexistes et sexuelles dans les services**: toutes les enquêtes de victimologie le montrent, dont les signalements ne sont pas toujours traités, surtout quand les mis en causes sont en haut des pyramides hiérarchiques... **Une politique d'affichage ne suffit pas, ne suffit plus.** L'enjeu, ce n'est pas la labellisation de l'administration, de tel ou tel ministère ou direction : l'enjeu c'est l'égalité. Une vraie politique interministérielle doit être mise en place.

Concernant l'accord télétravail, **ce sont toujours des collègues qui nous font remonter des refus de télétravail (ou une quotité très inférieure à leur demande), sans réel motif objectif.** Ce sont des directeurs ou des directrices qui fixent des plafonds « maison » par exemple à 1,5 ou 2 jours par semaine, sans respect pour les accords signés. La réalité dans les services c'est encore et toujours un traitement différentiel d'un.e agent.e à l'autre, éligible au télétravail.

Concernant le budget 2025, et nous y reviendrons... **Ce sont des difficultés matérielles qui persévèrent**, notamment sur l'informatique, sur les photocopieuses, sur les locaux, sur les véhicules... Ce sont des déplacements interdits ou fortement déconseillés, des réunions ou des formations qui se tiennent exclusivement en visio, au détriment de la qualité des débats, quand elles ne sont pas tout simplement annulées. Ce sont des déménagements ou réaménagements contraints avec la généralisation des bureaux partagés, parfois à 3 ou 4 agentes et / ou agents, parfois plus encore, au détriment de la qualité et de la sécurité au travail... (rappelons que le risque Covid existe toujours et que des personnes décèdent toujours !) **Ce sont aussi des postes non pourvus, des contractuel-le-s ou vacataires non reconduit-e-s**, au détriment des charges et conditions de travail, de la qualité du service rendu...

Concernant les rencontres de l'ATE, il faut presque se pincer pour y croire quand on lit des phrases comme « ces chiffres élevés (ceux de la participation aux Rencontres de l'ATE) témoignent d'une mobilisation importante et d'une forte attente des agents » (...) « l'unité de l'ATE est une réalité et les agents demandent que cette vision collective et le travail en commun soient approfondis ». Non, bien au contraire : **la réalité c'est que ces DDI sont structurellement défaillantes**, n'atteignent pas leurs objectifs, sont sources de difficultés organisationnelles, de souffrance au travail et posent des problèmes qui ne se poseraient pas si nous revenions à des services déconcentrés de périmètre ministériel, avec notamment une réintégration immédiate des fonctions supports dans les Directions.

Les prises en compte des revendications portées par les organisations syndicales permettraient d'améliorer les conditions de travail des agentes et agents, de limiter les RPS et de renouer des dialogues souvent plus que distendus avec les directions.

Cela, nous cessons de vous le dire, de vous le répéter, mais c'est aussi ce que devrait vous faire comprendre, à notre sens, les rapports de la Cour des Comptes ou inter-inspections parus l'an passé sur les DDETS et DDETSP.

Nous reviendrons évidemment sur ces différents points lors des débats.

Concernant les missions, puisque plusieurs services de contrôle sont intégrés au sein des DDI, **nous souhaitons dénoncer à nouveau la circulaire « contrôle unique » au sujet des exploitations agricoles.** Les déclarations récentes du patron de la FNSEA décrétant la fin des contrôles dans les exploitations agricoles marquent une étape supplémentaire dans le « contrôle bashing » auquel nous avons assisté tout au long de l'année 2024. Cela intervient dans un contexte où les menaces, jusqu'à des menaces de mort, et les actions violentes pour ne pas dire terroristes (attentat à Carcassonne en janvier 2024) dirigées particulièrement contre les agentes et agents de contrôle se sont multipliées dans le cadre des mobilisations du patronat agricole. Ce mouvement de fond de dé-légitimation des contrôles des règles protectrices des droits des salarié-e-s et de l'environnement, revendiquée par les syndicats patronaux agricoles (et non-agricoles), et relayée par les gouvernements successifs **met en danger l'effectivité des lois sociales et environnementales elles-mêmes et met physiquement en danger les agent-e-s de contrôle chargé-e-s de leur application.** C'est au contraire d'un soutien clair par leur tutelle que les services ont besoin !

Nous souhaitons profiter de cette réunion pour dénoncer la situation à la **DDETSP de l'Ardèche**. Suite à une lettre menaçante reçue par une membre de l'équipe de direction – et que nous dénonçons sans

ambiguïté aucune – ce sont les seuls agent-e-s grévistes qui ont été convoqués pour être entendus par les services de police. Certes la police mène ses enquêtes sous l'autorité du Parquet, mais qui, et dans quel but, a adressé cette liste à la police ? Cette stigmatisation des grévistes est inacceptable, ne sert pas la justice et abîme l'image de l'administration.

Nous souhaitons pour terminer évoquer la situation de deux DDT :

la DDT de Haute-Loire où le collectif de travail reste fortement marquée par une tentative de suicide d'un collègue (le jour où il devait changer de poste et d'organisation du travail avec intervention d'un corps d'élite) et où une enquête impartiale – IGA par exemple – nous paraît indispensable, en plus des compétences propres des instances locales – F3SCT de la DDT43 et dont les préconisations issues de sa réunion d'urgence ne semblent pas avoir été entendues ou prise en compte. Rien d'exceptionnel en Haute Loire, car depuis maintenant plusieurs années, les représentants du personnel siégeant au sein de cette F3SCT alertent leurs directions successives sur la dégradation continue des conditions et de vie et de travail des agents. En effet, il y a quelques années, les personnels de la DDT de la Haute-Loire ont eu à subir des dysfonctionnements locaux dont le point d'orgue, avant ce dernier « évènement » fut une guerre des chefs au sein de la structure avec de multiples dégâts collatéraux dont les conséquences sont encore bien perceptibles aujourd'hui. Cette même formation spécialisée avait déjà exprimé la nécessité de diligenter une expertise externe afin d'apporter les réponses appropriées aux séquelles qui en découlaient, mais au prétexte d'un coup financier trop élevé, la nouvelle direction a fait le choix de s'orienter vers une démarche "qualité de vie au travail" dont la déclinaison a été loin de suffire à solder cet épisode dévastateur. ;

la seconde, est la **DDT du Lot** au sein de laquelle il a été acté une fin de « dialogue » avec la Direction depuis le 6 janvier dernier. Cette décision, soutenue par les agents, fait suite à plusieurs remontées locales quant à des problématiques rencontrées dans le service en termes de dialogue social, de méthodes du directeur et des RPS produits de ces méthodes, auxquelles il faut rajouter un nombre de visites médicales en forte hausse tout comme le nombre d'arrêts maladie. Pour rappel, les organisations syndicales ont saisi vos services , en la personne de Madame la Préfète, depuis le mois d'octobre dernier.

Trop d'attentes, trop de tergiversations, aussi la CGT vous demande de rapidement diligenter une mission externe sur les RPS tant la poursuite d'un quelconque dialogue avec ce directeur n'est plus possible, son crédit à la DDT du Lot étant épuisé. Ne prenons pas le risque de renouveler l'expérience dramatique d'autre DDI.

Nous concluons notre déclaration par une interrogation, alors qu'à **Mayotte, en Bretagne, et ailleurs, les catastrophes climatiques se multiplient** : qu'en est il d'un dispositif harmonisé d'aide à tous les agents et agentes de l'Etat, actif comme retraité-e-s, concerné-e-s par une catastrophe climatique ou naturelle ?

Merci de votre écoute.

Paris, le **4 février 2025**